

# LES MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISABLES (MPI) EN REGION PACA Bilan2003



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

F.Campagnola, G.Iarmarcovai  
M.Signouret, J.L.Fumery,  
C.Kaltwasser

# Modalités de déclaration des MPI

**SALARIE** (ou ayant droit )

Déclaration de MPI + Certificat médical initial

**CPAM** ( Contrôle administratif et médical )

Reconnaissance ou rejet

**DDTE** ( Inspection du Travail )

Recueil +/- Enquête

**DRTEFP**

( Inspection Médicale Régionale du travail )

Recueil +/- Enquête

Analyse épidémiologique

# Modalités de déclaration des MPI

- C'est le salarié (ou ses ayants droit) qui fait la déclaration de MPI à la CPAM dont il dépend, sur un imprimé spécial, auquel il joint un certificat médical initial.
- La CPAM soumet ce dossier à un contrôle administratif et médical pour statuer sur sa validité. Certaines déclarations sont retenues pour être étudiées par CRRMP (parce que les conditions administratives ne sont pas remplies : délai de prise en charge, durée d'exposition et liste limitative des travaux ou que la maladie n'est pas mentionnée dans un tableau mais directement imputable à l'activité professionnelle et entraînant le décès ou une IPP d'au moins 25%.)
- La CPAM jouera un rôle dans la réparation de la maladie.
- La CPAM transmet un exemplaire de la déclaration à l'inspecteur du travail de la DDTEFP.
- L'inspecteur du travail peut réaliser une enquête, donnant suite à une action de prévention. Il transmet le dossier à l'inspection médicale régionale du travail.
- Le MIRTMO peut dans certains cas réaliser une recherche complémentaire avec l'aide du médecin du travail.
- Après analyse, ces déclarations font l'objet d'exploitations statistiques par l'IMTMO qui les restitue aux différents services de l'Inspection du travail, aux médecins du travail et au niveau national, à la Direction des Relations du Travail.

# Évolution du nombre de déclarations de MPI



P 4



Les données sont collectées depuis 1995 sur le programme Epi-info (logiciel de statistiques de santé publique)

On constate pour l'année 2003 un nombre de déclarations important (1638), nettement supérieur à celui relevé au cours des années précédentes (1331 en 2002).

Concernant les Troubles Musculo-Squelettiques l'évolution de la courbe sur les 5 dernières années suit celle des MPI totales. Cette année, 755 cas de TMS ont été dénombrés.

# Les Médecins Déclarants

- Médecins spécialistes
- Médecins du travail 53,8%
- Médecins hospitaliers
- Consultation de pathologie professionnelle
- Médecins généralistes 46,2%

Ce sont les médecins qui rédigent le certificat médical joint à la déclaration de MPI.

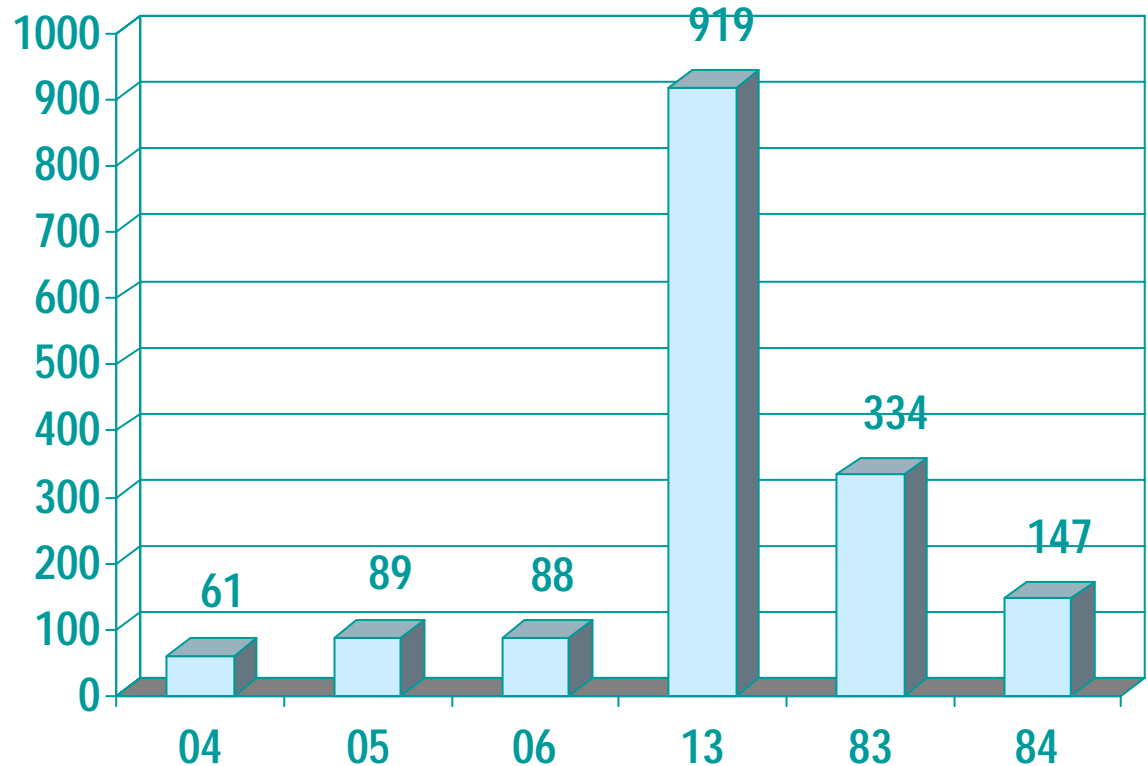
Parmi les médecins spécialistes et hospitaliers, on retrouve des pneumologues, rhumatologues, dermatologues ou ORL, ainsi que la consultation de pathologie professionnelle.

Cependant le logiciel ne nous permet pas de les individualiser.

Les médecins du travail rédigent 3.9% des certificats.

Les médecins généralistes représentent 46.2% des médecins déclarants.

# Les Départements

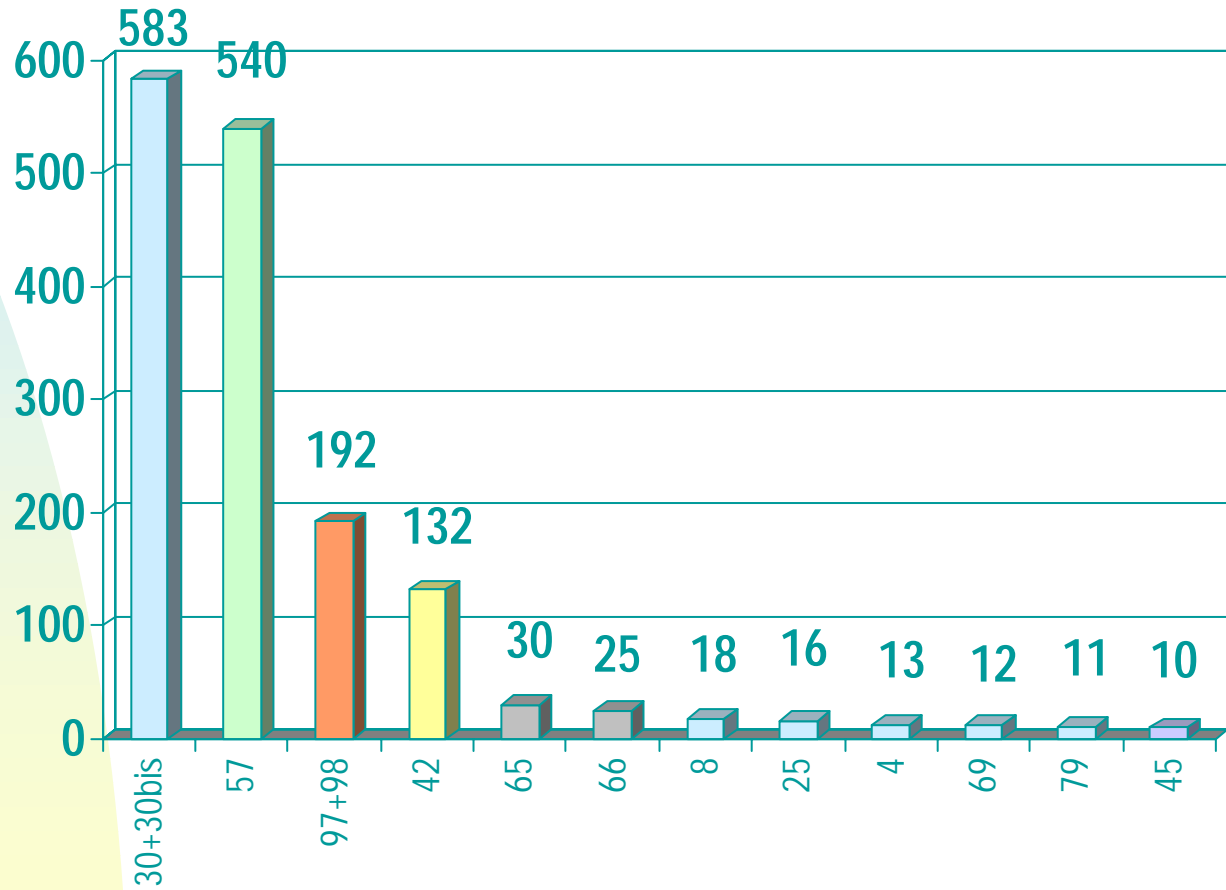


Les Bouches du Rhône représentent 56% des déclarations soit 919 cas.

Une augmentation du nombre de déclarations est notée dans le département du Var (334 cas pour 97 en 2002)

Le système de transmission des déclarations de MPI avec la Corse se met en place, 25 déclarations nous sont parvenues.

# Les Tableaux de MPI



P 7

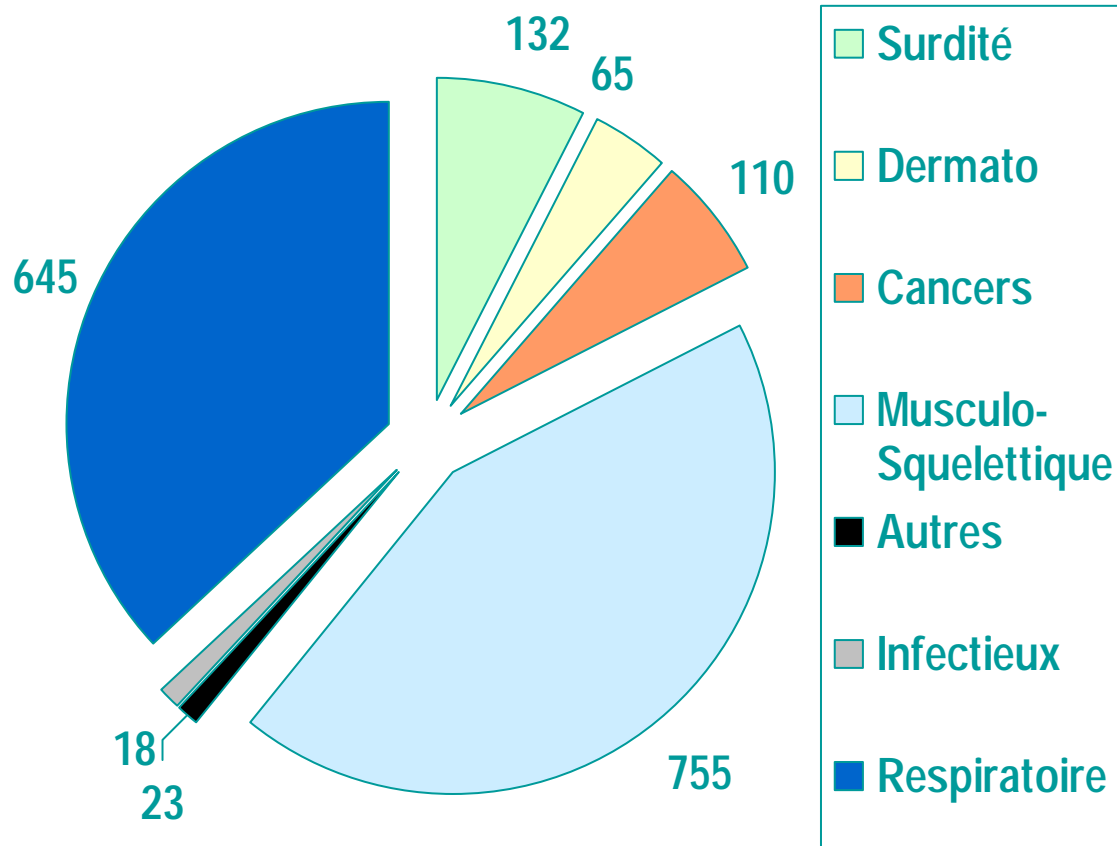


# Les Tableaux de MPI

- On note une nette importance des « affections articulaires et péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » T57 (33%)
- -Les tableaux 30 et 30bis (35,5%) relatifs aux affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.
- -Les pathologies du rachis lombaire T. 97 et 98 constituent à eux dans **(11,6%)**des déclarations
- - Les surdités T.42 (8,1%)
- - Puis T.65 les lésions eczématiformes (1.8%)
- - T66 les affections respiratoires de mécanisme allergique (1.5%)
- - T.8 affections provoquées par le ciment (1.1%)
- - T.25 inhalation de poussières de silice (1.1%)
- -T.4 hémopathies liées au benzène (0.8%)
- - T.69 affections provoquées par des vibrations et chocs sur le talon de la main (0.7%)
- - T.79 lésions chroniques du ménisque (0.7%)
- -T.45 infection d'origine professionnelle / le virus des hépatites (0.6%)



# Les Pathologies



# Les Pathologies

La répartition selon les pathologies

-Les TMS correspondent à 46,1% des déclarations soit 755 cas:

- **71% concerne main poignet** dont 41% sont liés au canal carpien
- **25%** concerne les pathologies du **rachis lombaire (97+98)**
- **1,5%** concerne les pathologies des vibrations de certaines machines outils (T69)
- **1,5%** les lésions chroniques du genou

-La pathologie respiratoire représente 39,2% des déclarations (645 cas) elle se décline selon **la pathologie bénigne** (552 cas) (avec les plaques pleurales,asbestose,pleurésie,asthme infections.)

et la **pathologie maligne** (93)

avec 27 mésothéliomes et 66 cancers broncho-pulmonaires dont 64 liés à l'amianté

-La surdit  professionnelle est importante, 8,1% des d clarations

-Puis on retrouve les atteintes dermato avec 3,9% des d clarations et la pathologie infectieuse avec 1,1%.

- La pathologie cancéreuse est en augmentation en 2003 et représente 110 d clarations de MPI soit 6,7% des d clarations

# Les 10 Principaux Secteurs d'Activité :

- Construction-Réparation navale
- BTP
- Industrie manufacturière
- Commerce
- Santé et action sociale
- Transport
- Métallurgie-Sidérurgie
- Mécanique automobile
- Hôtellerie
- Chaudronnerie

P 11

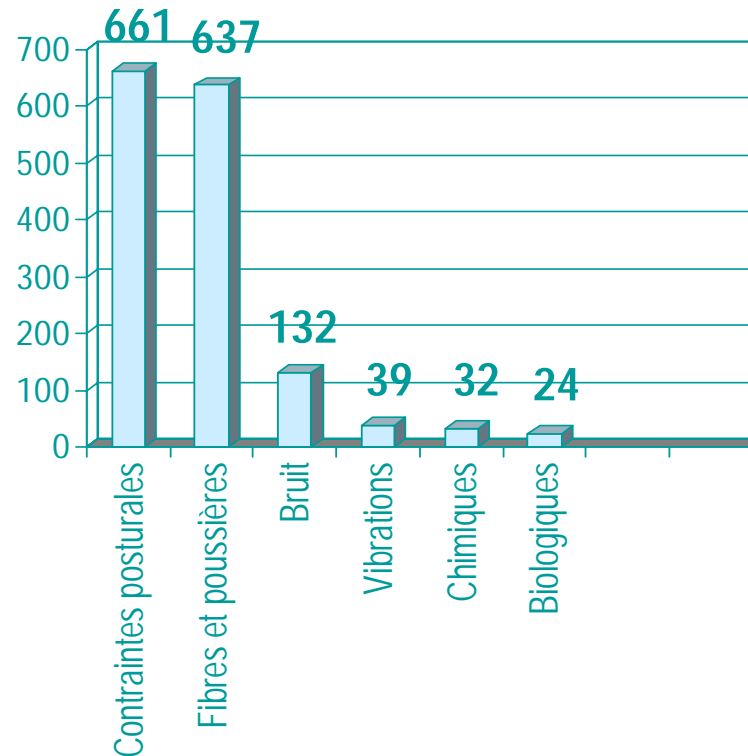


Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les principaux secteurs d'activité retrouvés sont par ordre décroissant.....

Nous avons suivi la classification NAF (Nomenclature d'activité française), pour établir notre répartition.

# Les Nuisances



P 12



Par ordre de fréquence on retrouve diverses nuisances: les contraintes posturales.....

Sur 637déclarations concernant les fibres et poussières, on remarque que 583 sont dues à l'amiante

# Contraintes Posturales et Secteurs d'Activité

■ BTP	23,7%
■ Commerce	19%
■ Santé-Social	9,2%
■ Nettoyage	5,2%
■ Restauration	4,3%
■ Mécanique Auto	3,1%
■ Travail temporaire	1,7%

P 13



En ce qui concerne les nuisances physiques, c'est à dire gestes, postures, vibrations: le secteur du BTP..

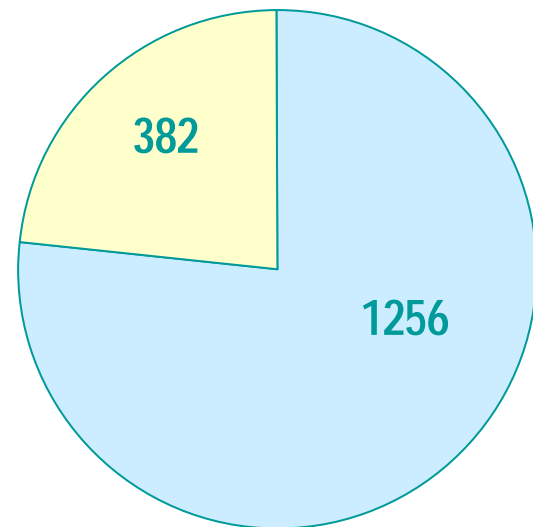
On entend par santé -social toutes les professions ayant un rapport avec la santé et l'action sociale (crèche, l'aide aux personnes âgées, aux adultes handicapés, aide à domicile..)

# Nuisance Amiante et Secteurs d'Activité

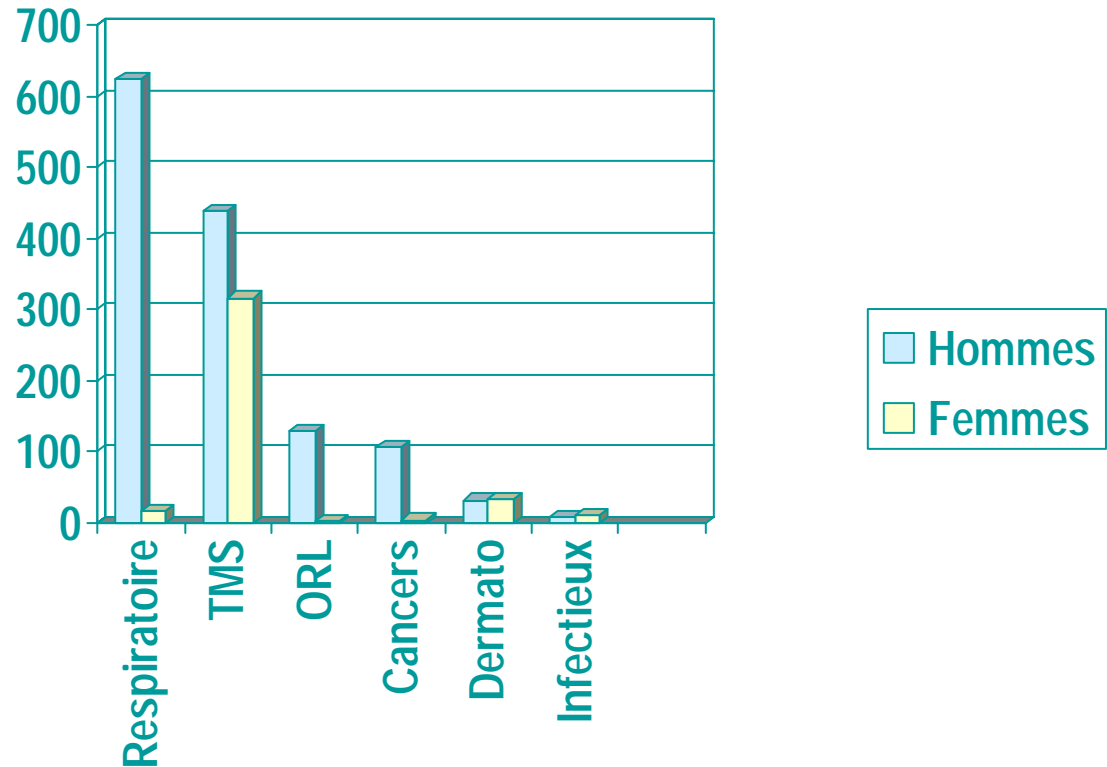
- Construction-Réparation navale 65,6%
- Métallurgie-Sidérurgie 8,2%
- BTP 8%
- Industrie chimique 3,4%
- Manutention portuaire 1,6%
- Autres secteurs 13,1%

# Répartition par Sexe :

- Hommes : 76,7%
- Femmes : 23,3%



# Les Pathologies par Sexe



P 16



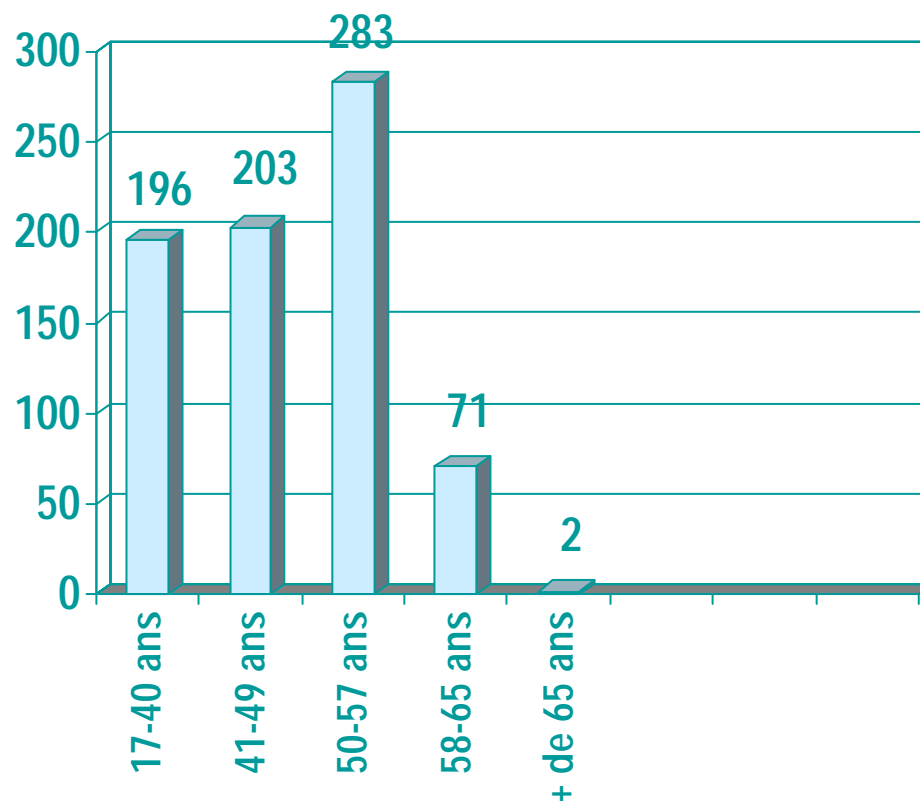
Les femmes déclarent principalement des affections ostéo-articulaires (82,7%) et les hommes des pathologies respiratoires (49,4%)

Les maladies ostéo-articulaires liées à la charge de travail chez les hommes augmentent par rapport à l'année 2002

les cancers représentés essentiellement par les formes broncho-pulmonaires et les mésothéliomes sont déclarés en grande majorité chez les hommes (93 cas dont 2 chez la femme)



# Les TMS par tranche d'âge



P 17

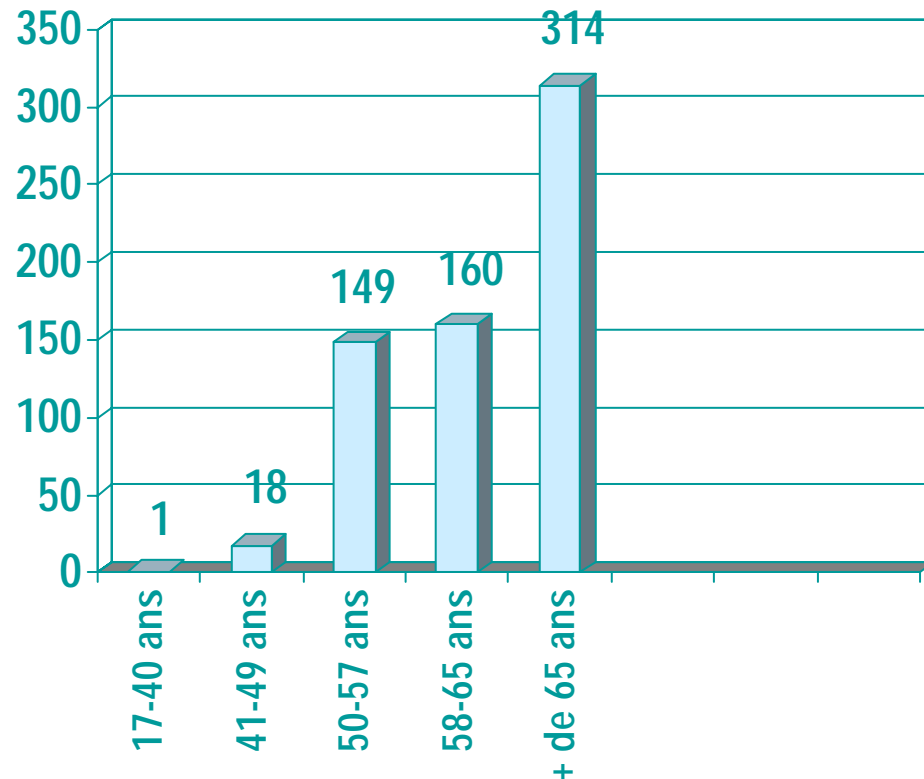


Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La tranche d'âge la plus représentée, toutes pathologies confondues, est celle des 50-57 ans. Cette séparation par tranche d'âge correspond aux données de notre logiciel Epi 6.

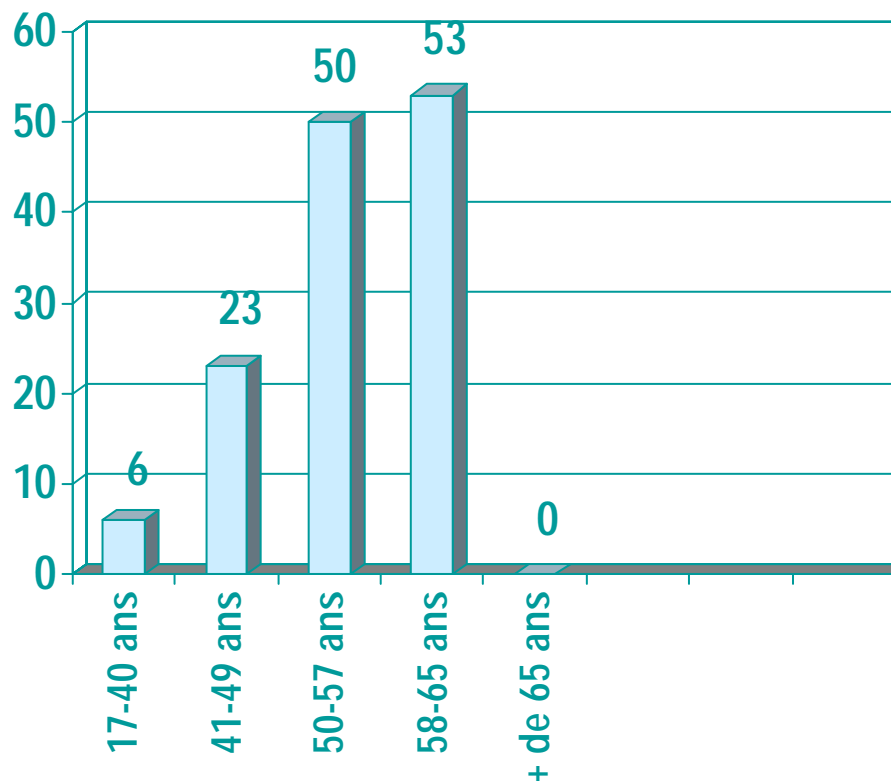
La tranche d'âge la plus représentée pour la pathologie ostéo articulaire est celle des 50-57 ans.

# Les Pathologies liées à l'Amiante par tranche d'âge



Plus particulièrement, notre analyse a pu mettre en évidence que la pathologie liée à l'amiante n'apparaît pas avant 37 ans et prédomine après 65 ans (314 cas)

# La Surdit  par tranche d' ge



La surdit  est d clar e dans 55,3% des cas dans la tranche 51-60 ans (calcul ).

# LES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL (MCP) EN REGION PACA Bilan 2003

P 20



F.Campagnola, G.Iarmarcovai,  
M.Signouret, JL.Fumery,  
C.Kaltwasser

# Article L. 461-6 du Code de la Sécurité Sociale

- ... Est obligatoire, pour tout docteur en médecine, ... la déclaration de tout symptôme d'imprégnation toxique et de toute maladie, lorsqu'ils ont un caractère professionnel et figurent sur une liste établie ...

# Article L. 461-6 du Code de la Sécurité Sociale (suite)

- ... Il doit également déclarer tout symptôme et toute maladie non compris dans cette liste mais qui présente, à son avis, un caractère professionnel ...

# Évolution du nombre de déclarations de MCP

■ 1999	53
■ 2000	77
■ <b>2001</b>	<b>52</b>
■ <b>2002</b>	<b>67</b>
■ <b>2003</b>	<b>112</b>

# Motifs de déclarations en MCP

- Pathologies hors tableaux 86%
- Refus du salarié de déclarer en MPI 11%
- Conditions non remplies 3%



# Les Départements

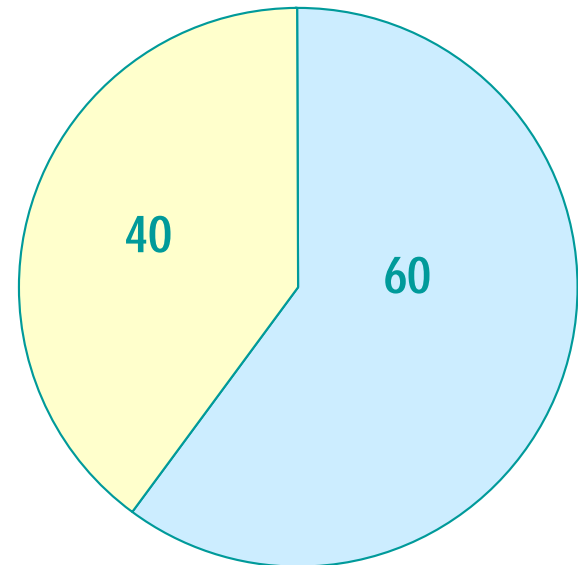
■ Bouches du Rhône	55,4%
■ Var	21,4%
■ Vaucluse	14,2%
■ Hautes Alpes	4,5%
■ Alpes-Maritimes	4,5%
■ Alpes de Haute-Provence	0%

# Les Médecins Déclarants

- Médecins généralistes 50,9%
- Consultation de pathologie professionnelle 20,5%
- Médecins du travail 13,4%
- Médecins spécialistes 8%

# Répartition par Sexe :

- Hommes : 60%
- Femmes : 40%



# Principaux Secteurs d'Activité concernés

- Industrie 22%
- Commerce 16%
- BTP 13%
- Santé et action sociale 7%

# Les Principales Nuisances

- Contraintes posturales 31%
- Fibres et poussières 14%
- Stress au travail 13%
- Risque chimique 8%
- Risque biologique 5%

P 29

# LES CANCERS PROFESSIONNELS EN REGION PACA Bilan 2003

P 30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

F.Campagnola, G.Iarmarcovai  
M.Signouret, JL.Fumery,  
C.Kaltwasser

# Cancers Professionnels

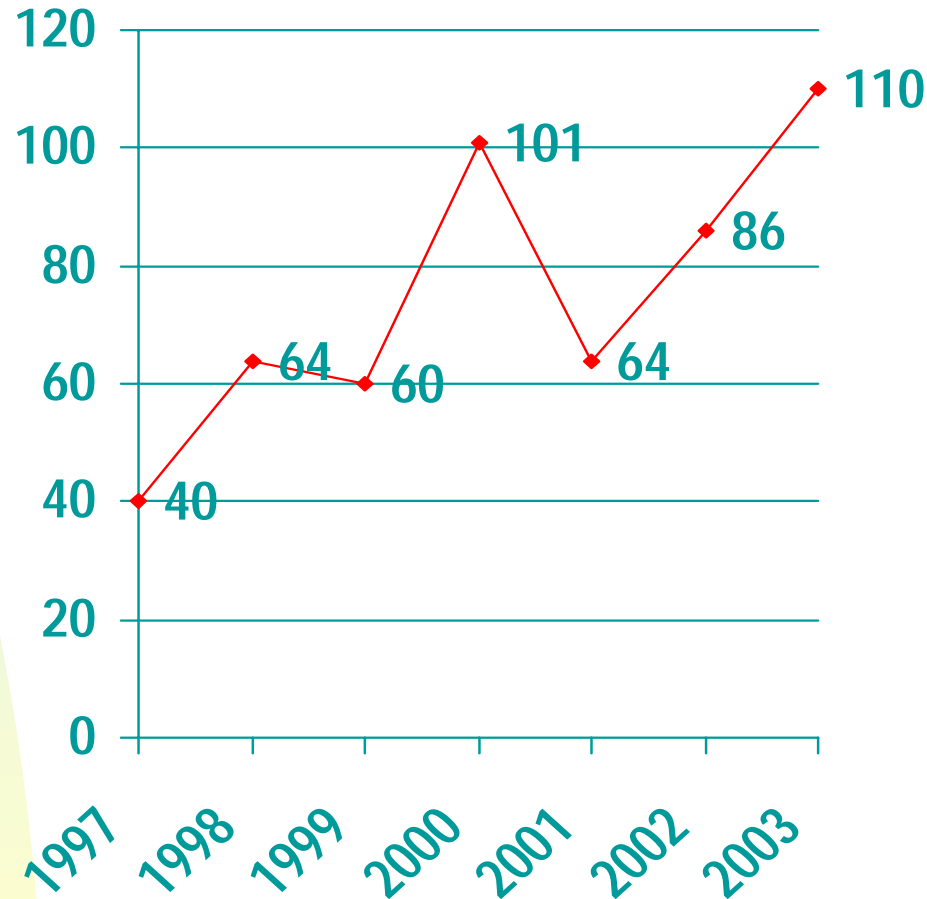
- 110 déclarés en MPI  
(6,7% du total des déclarations)
- 8 déclarés en MCP

Proportion stable malgré un chiffre global en augmentation par rapport aux années précédentes

-2001 : 6.6% soit 101 cas

-2002 : 6.38% soit 86 cas

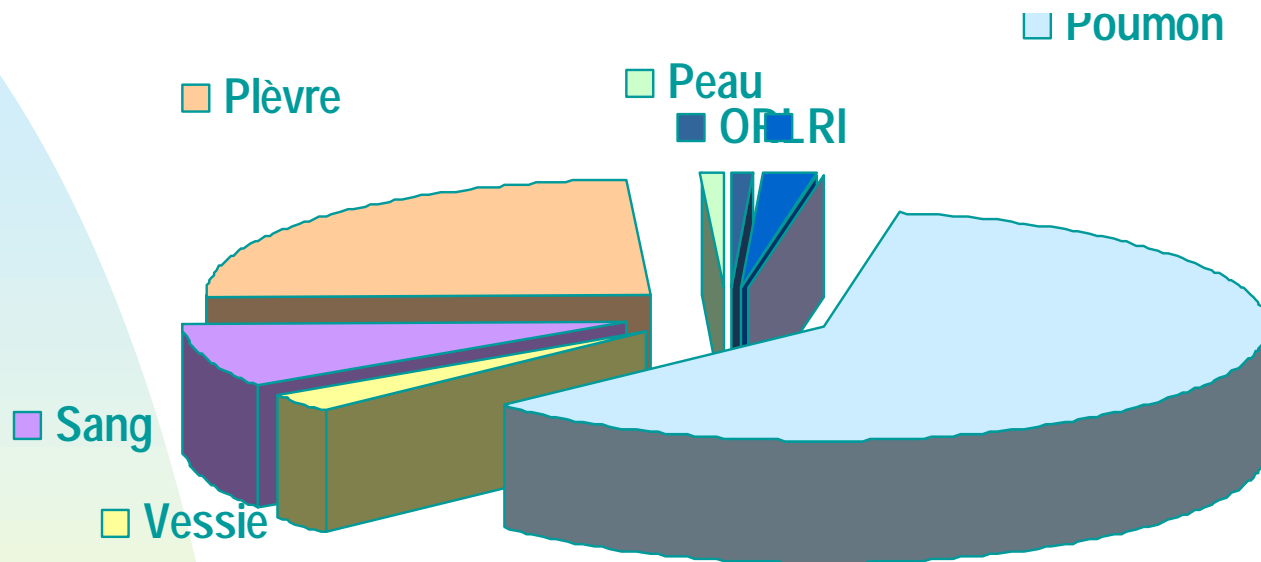
# Évolution des Cancers Professionnels Indemnifiables



Les cancers représentent 6.7% du total des MPI soit 110 cas  
L'amiante reste le facteur professionnel le plus fréquemment retrouvé.



# 7 types de Cancers Professionnels



P 33

Les cancers professionnels se répartissent en : atteintes pulmonaire, pleurale, hématologique (benzène), vésicale, atteintes diverses liées aux RI, cutanée et ORL

Sur l'année 2003, la pathologie cancéreuse, n'est exclusivement masculine

Les cancers apparaissent dans 94% des cas après l'âge de 50 ans.

On note que 14 déclarations de cancers professionnels concernés des patients décédés.



Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Les Nuisances retrouvées dans la Pathologie Cancéreuse :

■ Amiante	91 cas
■ Benzène	10 cas
■ Houille	2 cas
■ Amines aromatiques	2 cas
■ Radiations ionisantes	2 cas
■ Poussières de bois	1 cas
■ Silice	1 cas
■ Dérivés du pétrole	1 cas

# Les Nuisances retrouvées dans la Pathologie Cancéreuse :

Les nuisances retrouvées dans la pathologie cancéreuse sont.....

- Sur les 91 cas de cancers dus à l'amiante, on retrouve 64 CBP, et 27 mésothéliomes.
- Les CBP apparaissent le plus souvent avant 30 ans d'exposition au risque, alors que les mésothéliomes après 20 à 40 ans d'exposition.
- Les CBP se rencontrent principalement dans les secteurs de construction et réparation navale, sidérurgie métallurgie et le BTP.
- Concernent les mésothéliomes, on retrouve aussi le secteur de l'industrie chimique.

# Les Cancers déclarés en MCP

## 8 cas

- **2 cancers liés à l'amiante :**
  - ◆ 1 cancer de la tête du pancréas chez un monteur (métallurgie)
  - ◆ 1 hépato-carcinome chez un tôlier de bord

P 36



# Les Cancers déclarés en MCP (suite)

- **6 liés aux produits chimiques :**
  - ◆ 1 lymphome lymphoblastique lié au benzène
  - ◆ 1 maladie de Hodgkin liée au benzène et aux hydrocarbures aliphatiques
  - ◆ 1 cancer de la vessie lié au benzène
  - ◆ 1 cancer de l'oropharynx lié à l'acide fluorhydrique
  - ◆ 1 cancer du testicule lié au formaldéhyde
  - ◆ 1 cancer du rein lié à une exposition multiple

P 37



# Conclusion (1)

- Progression du nombre de MPI
  - ◆ TMS : 1 déclaration sur 2
  - ◆ Amiante : 1 déclaration sur 3  
1 déclaration « amiante » sur 5 est un cancer  
(construction-réparation navale)
  
- Augmentation du nombre de MCP
  - ◆ TMS : 1 déclaration sur 3
  - ◆ Syndrome anxio-dépressif :  
1 déclaration sur 8

# Conclusion (2)

- Cancers professionnels
  - ◆ Agents causals :
    - Amiante : 8 cancers sur 10
    - Benzène : 1 cancer sur 10
    - Amines aromatiques
    - Goudrons de houille
  - ◆ Secteurs d'activité
    - Pétrochimie
    - Carrosserie automobile

P 39



# Conclusion (3)

- Etudes épidémiologiques sur les contraintes posturales compte tenu du nombre de TMS
- Meilleures connaissance et traçabilité de l'exposition des salariés aux CMR

=

**Fiche individuelle d'exposition**

P 40

